

**INSTITUT  
FRANÇAIS**

+ ville de **Saint-Étienne**

## **PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE SAINT-ÉTIENNE ET L'INSTITUT FRANÇAIS**

### **APPEL À PROJETS 2018**

L'Institut français et la Ville de Saint-Étienne renouvelle une convention triennale pour la période 2018-2020 dans l'objectif de promouvoir la création et la diffusion artistique et culturelle stéphanoise à l'échelle internationale ainsi que les échanges internationaux des équipes et acteurs culturels de référence implantés à Saint-Étienne, en contribuant au rayonnement des savoir-faire, au développement des structures, au renforcement des compétences et des réseaux professionnels, et en médiatisant et valorisant les actions internationales menées par la Ville de Saint-Étienne ou les acteurs de son territoire.

Dans le cadre de ce partenariat, l'Institut français et la Ville de Saint-Étienne ouvrent un appel à projets pour l'année 2018, sous réserve du vote de la convention au Conseil Municipal du 27 novembre 2017.

### **OBJECTIFS**

- 1) Insérer les projets artistiques et culturels de la VILLE DE SAINT-ETIENNE au sein des grands circuits artistiques internationaux et des événements prescripteurs ;
- 2) Soutenir les projets dans les domaines de l'écrit, des cultures urbaines, de l'innovation, du design et des nouvelles technologies, à côté des disciplines plus traditionnellement accompagnés (arts de la scène, musiques, arts visuels) ;
- 3) Aider les compagnies, les associations et les opérateurs culturels municipaux dans leur diffusion et leurs échanges internationaux à travers la mise en place de coopérations durables et structurantes;
- 4) Aider les manifestations et les réalisations d'envergure s'appuyant sur les diverses saisons culturelles étrangères en France et sur les manifestations exceptionnelles de promotion de la création française à l'étranger, impliquant des acteurs de la Ville de Saint-Étienne et nécessitant un accompagnement et une expertise spécifiques.

### **DISCIPLINES CONCERNÉES**

- arts visuels,
- photographie, vidéo
- Architecture, urbanisme, paysage
- design, mode, métiers d'art
- illustration
- Bande-dessinée
- théâtre,
- danse,
- cirque, marionnettes, arts de la rue, théâtre d'ombre et d'objets
- musiques actuelles et jazz,
- musiques classiques et contemporaines,
- livre, lecture et traduction,
- promotion de la langue française et de la francophonie,
- débats d'idées et échanges intellectuels ,
- cinéma, documentaire,
- numérique

## STRUCTURES ÉLIGIBLES

Acteurs culturels, institutions, associations, compagnies ou artistes professionnels implantées à Saint-Étienne.

## TERRITOIRES CONCERNÉS

Sans être exclusive, une attention particulière sera portée aux projets concernant les territoires de coopération de la Ville de Saint-Étienne, à savoir :

Ville de Katowice (Pologne),  
Ville de Annaba (Algérie),  
Ville de Monastir (Tunisie),

Ville de Xuzhou (Chine),  
Ville de Tamatave (Madagascar).

Une attention particulière sera aussi portée aux projets à destination du réseau des villes créatives UNESCO.

Enfin et en fonction des opportunités, les projets portant sur d'autres territoires sont susceptibles d'être examinés.

## CRITÈRES DE SÉLECTION

Les projets de résidences devront interroger en priorité les dispositifs dédiés mis en place par l'Institut français (<http://www.institutfrancais.com/fr/residences>). Toutefois, le dispositif de partenariat Ville de Saint Etienne + Institut français pourra prendre en compte des projets de résidences qui contribuent à instaurer des coopérations durables entre des structures culturelles régionales et leurs homologues à l'étranger.

La Ville et l'Institut français seront attentifs aux montants des cofinancements apportés par le porteur de projet ou ses partenaires, dans la mesure où ce dispositif de soutien n'a pas vocation à être le principal financeur de l'opération. Un apport financier par le ou les partenaires dans le pays d'accueil est également requis.

L'assiette de calcul prendra en compte prioritairement les dépenses correspondant au transport international, national et local, aux frais de séjour (hébergement et restauration) des artistes, ainsi que les frais de communication (édition de catalogues, traductions, flyers, affiches...).

Une attention particulière sera portée :

- aux actions de coopération durables et non simplement ponctuelles, mais également sur les opérations à caractère novateur ;
- à la notion d'interdisciplinarité ;
- aux actions basées sur un principe de réciprocité.

## MARCHE A SUIVRE

Merci d'envoyer aux contacts mail ci-dessous une demande motivée comportant un bref descriptif du projet et un budget prévisionnel.

Si le projet est éligible, un formulaire de dépôt de dossier vous sera envoyé. Ce formulaire devra être envoyé aux deux contacts ci-dessous, par voie de mail uniquement. Tout dossier incomplet sera considéré inéligible.

## CONTACTS

### INSTITUT FRANÇAIS

Pôle Collectivités Territoriales  
Anne-Laure ROUXEL  
8-14, rue du Capitaine Scott  
75015 PARIS  
Tél : 01 53 69 31 42  
courriel : [annelaure.rouxel@institutfrancais.com](mailto:annelaure.rouxel@institutfrancais.com)

### VILLE DE SAINT ETIENNE

Raphaël JOURJON  
Directeur des Affaires Culturelles  
BP 503  
42007 SAINT-ETIENNE Cedex 1  
Tel : 04 77 48 76 22  
courriel : [raphael.jourjon@saint-etienne.fr](mailto:raphael.jourjon@saint-etienne.fr)

## CALENDRIER

La clôture de cet appel à projets est fixée au **10 décembre 2017**.